

ENGAGEMENTS (par équipe)	
CHAMPIONNAT ADULTE	70
CHAMPIONNAT -18M et -19F	50
CHAMPIONNAT JEUNE	40
MINIHAND	25
COUPE TOUTES CATEGORIES	25
LOISIR - LOISIR PLUS	25
TOURNOI LOISIR FINAL (par joueur)	7

ARBITRAGE ADULTE & -18 ans -19 ans	
PRE-REGIONAL/EXCELLENCE SENIOR	25
MATCH DE COUPE SENIOR	25
CHAMP. & COUPE -18ANS	25
ABSENCE D'ARBITRAGE	60
TARIF KILOMETRIQUE	0,35
INDEMNITE DELEGUE MATCH	32
INDEMNITE SUIVEUR D'ARBITRE	32
INDEMNITE TUTEUR J.A.	16

ARBITRAGE -14 ans & -16 ans	
CHAMPIONNAT ET COUPE -16 ANS	
ARBITRAGE CLUB SOLO	10
ARBITRAGE CLUB BINOME (par arbitre)	10
DESIGNATION COMITE (+km A/R par arbitre)	10
CHAMPIONNAT -14 ANS match sec	
ARBITRAGE CLUB SOLO	10
ARBITRAGE CLUB BINOME (par arbitre)	10
DESIGNATION COMITE (+km A/R par arbitre)	10
CHAMPIONNAT -14 ANS tournoi	
ARBITRAGE CLUB SOLO (par match)	5
ARBITRAGE CLUB BINOME (par arbitre)	5
DESIGNATION COMITE (+km A/R par arbitre)	10

LICENCES / AFFILIATION	
PARTICIPATION VIE DU COMITE	11,7
ADHESION AU COMITE	15
LICENCE INDEPENDANT	20

DISCIPLINE	
AVERTISSEMENT	25
DATE DE SURSIS	30
DATE DE SUSPENSION	40
AUTRES SANCTIONS	TARIF FFHB

FOURNITURES	
ABONNEMENT SUPPL.INFO 2607	gratuit
CARTON JAUNE - CARTON ROUGE	gratuit
FEUILLE DE MATCH SIMPLE	0,5
FEUILLE DE MATCH TOURNOI	0,5
KIT MINIHAND/KIT ACCUEIL	FFHB

COMMISSIONS	
INDEMNITE REPAS	10
TARIF KILOMETRIQUE	0,35
INDEMN ANNUELLE VERIFICATEUR FDM	50

AMENDES/FORFAITS / PENALITES	
RETARD CONCLUSION DE MATCH	12
RETARD FEUILLE DE MATCH	12
MENTION MANQUANTE F.D.M.	12
PREMIER FORFAIT	25
DEUXIEME FORFAIT	45
TROISIEME FORFAIT	70
PREMIERE PENALITE	15
DEUXIEME PENALITE	30
De la TROISIEME PENALITE à la SIXIEME	40
FORFAIT GENERAL	140
NON RESPECT DIMANCHE OBLIGATOIRE	50
MODIF.CONCLUSION MATCH < 15 JOURS	50
FRAIS DE DOSSIER	15

FORMATION	
INSCRIPTION FORMATION TECHNIQUE 70H	150
INSCRIPTION FORMATION ARBITRES 18H	100
INDEMNITE FORMATEUR JOURNEE	40
INDEMNITE FORMATEUR 2H	20

ACCOMPAGNEMENT par jour	
INDEMNITE RESPONSABLE EQUIPE COMITE	35
INDEMNITE ADJOINT RESPONSABLE EQUIPE	25
INDEMNITE MONITEUR	25

NOTE DE FRAIS: aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatifs, sans visa du président de la commission concernée ou du secrétaire général, ni au-delà de 15 jours après l'évènement.